

SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
de l'Enseignement Public FO

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°167

1 euro

juillet-août 2018

Déposé le 28 / 08 / 18 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Le bureau du SNUDI FO 13 espère
que vous avez passé de bons congés
et vous souhaite une bonne rentrée !**

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

2018 : élections professionnelles

**4 clics
pour vos revendications**

**4 clics
pour reconquérir vos droits**

du 29 novembre au 6 décembre

CTM / CTA / CAPA - CAPD / CAPN : renforcer la représentativité de FO



**Pour pouvoir voter, votre messagerie professionnelle
doit être activée et ne pas être saturée !**

(Attention, il ne s'agit pas de la messagerie I-prof !)

Voir page 5

Dès maintenant, vérifiez-la et faites les réglages nécessaires !

Activité du syndicat

Voir pages 2 et 3

(CAPD Hors Classe / Carte scolaire / Mouvement complémentaire / Permanences)

Fonction publique : statut en danger

Voir page 3

**Si ce n'est déjà fait,
pensez à renouveler
votre adhésion 2018
au SNUDI-FO 13 !**

Voir page 4

**Ce bulletin est rédigé bien avant
que vous ne le receviez, alors ...**

**pour plus d'actualités,
rendez-vous sur notre site :**

www.snudifo13.org

Une activité syndicale estivale bien dense ...

Lors de la CAPD du 10 juillet et du CTSD du 11 juillet,

FO a rappelé son attachement à l'existence des commissions administratives paritaires, aujourd'hui menacées, le gouvernement entendant remettre en cause le contrepoids et le contrôle exercés par les représentants des personnels sur les opérations administratives (mutations, promotions, temps partiels...) et instaurer l'arbitraire. Individualiser les carrières, laisser les agents seuls face à leur hiérarchie correspond à sa volonté de détruire le statut général des fonctionnaires et les garanties collectives.

FO s'est félicité de l'unité des organisations syndicales départementales du 1^{er} degré face à la méthode de « concertation » imposée lors du CTSD du 2 juillet. En votant unanimement contre le projet de carte scolaire, nous dénonçons le fond (fermetures de classes, non ouvertures, non-respect des seuils ...) comme la forme (absence de communication des documents de travail, non-respect des décisions prises en groupe de travail, non prise en compte des chiffres réels remontés du terrain, non-respect du délai légal de convocation du CTSD de repli ...).

CAPD du 10 juillet / Hors-Classe

Le choix du DASEN de reporter cette CAPD, au prétexte que les opérations du mouvement et d'accès à la hors classe ne pourraient être traitées avant les décisions de carte scolaire, est incompréhensible et inadmissible.

Concernant l'accès à la Hors Classe, point central de l'ordre du jour, depuis plusieurs mois, notre fédération est intervenue auprès du ministre pour faire cesser l'arbitraire des conditions d'accès, lésant des milliers de collègues qui auraient dû accéder cette année à la hors classe, sur la base de leur ancienneté AGS et de leur note ; situation qui découle de la stricte application du protocole PPCR, rejeté par FO.

Nombre de PE ont découvert avec colère et incompréhension les avis totalement arbitraires émis par leur IEN, sans rapport avec la réalité du travail fourni, ni les notes d'inspection précédentes, et certains n'ayant pas été inspectés depuis plusieurs années ...

Par ailleurs, la prise en compte de l'ancienneté dans le seul corps des PE au lieu de l'AGS (que revendique le SNUDI FO) pénalise considérablement les ex-instituteurs.

De nombreux collègues ont donc décidé d'adresser un recours gracieux au DASEN. **FO a revendiqué que leur soit apporté une réponse individuelle**

FO a demandé au DASEN de retenir la proposition unanime des organisations syndicales au groupe de travail du 28 juin, en permettant prioritairement l'accès à la hors classe aux collègues au 11^{ème} puis au 10^{ème} échelon, avec la plus grande AGS, de façon à ne pas pénaliser les ex-instituteurs et de permettre à tous les retraitables d'accéder à la Hors Classe.

FO a réclamé la confirmation que l'attribution d'un « avis DASEN » ne soit porté qu'aux agents promus, de manière à laisser la possibilité de contester éventuellement les avis des IEN.

FO a rappelé les revendications : un ratio promus/promouvables de 18%, ce qui permettrait une augmentation du nombre de promus par rapport à 2017 / pas un PE retraitable sans être promu à la Hors Classe / un barème basé essentiellement sur l'AGS (la circulaire ministérielle ne s'y opposant pas et le barème étant indicatif) / l'abrogation du PPCR et de la réforme de l'évaluation qui en découle / une augmentation du point d'indice de 16% pour répondre aux revendications salariales des agents nullement satisfaites par PPCR.

Comité Technique Spécial Départemental du 11 juillet/ carte scolaire

Nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie, de reconsidérer des situations d'écoles que nous avons à nouveau défendues, ainsi que celles qui restaient à arbitrer.

Pour FO, il est inconcevable de fermer des classes alors que la prochaine rentrée a été préparée et que des dizaines de collègues seraient victimes de mesures de carte scolaire alors qu'ils sont en congés scolaires.

FO est intervenu sur la question des CP et CE1 dédoublés, mis en place sans aucun texte réglementaire et contradictoirement au décret de 1989 sur la direction d'école. La conséquence de ce dispositif, mis en place sans moyens supplémentaires, ne doit pas conduire au non-respect des seuils départementaux en vigueur ou à une nouvelle augmentation des effectifs dans les autres classes.

De plus, la décision de relever des seuils jusqu'à 15 élèves (25 en co-intervention) entraîne mécaniquement des non ouvertures pourtant prévues au CTSD de février, avec pour conséquence des replis de collègues qui ont obtenu ces postes au mouvement à titre définitif, c'est inacceptable !

FO a demandé l'ouverture des classes nécessaires et la diminution des effectifs par classe ; contre toutes fermetures annoncées ; pour la création de postes de remplaçants en nombre suffisant pour assurer tous les remplacements ; contre la réquisition des brigades REP+ sur des remplacements hors missions de formation REP+ ; contre le recrutement de personnel enseignants contractuels et pour l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins.

CAPD du 12 juillet /Mouvement complémentaire

1046 collègues ont participé à la phase complémentaire du mouvement. Les services ont remarqué qu'un plus grand nombre de collègues avaient été nommés au mouvement principal. Le dédoublement des CP et CE1 en Education prioritaire en serait la raison principale - 764 collègues ont été affectés vers le 25 juin 2018. - 292 restaient sans poste et ont été positionnés manuellement par les services, certains avec des barèmes élevés mais qui n'étaient pas impliqués par l'obligation du voeu de zone cette année.

Le SNUDI FO se félicite d'avoir obtenu le retrait du voeu de zone obligatoire pour les barèmes supérieurs à 5.

Au 12 juillet, date de la CAPD, **50 collègues encore sans affectation** ont été contactés par les services de la DPE pour leur communiquer leur affectation ou leur circonscription de rattachement, sur un poste de brigade en surnombre, dans l'attente qu'un poste se libère d'ici la rentrée.

Le 20 juillet, l'IA nous a transmis une dernière liste des affectations actualisées.

L'ensemble des postes et des fractions vacants à ce jour ont été attribués. 26 collègues restaient encore en surnombre et placés provisoirement sur des circonscriptions proches de leur domicile, sur des postes de brigades, en attente d'une affectation d'ici la rentrée. **Le placement provisoire sur une circonscription ne garantit pas l'affectation à l'année sur cette circonscription !**

Le SNUDI FO 13 a défendu toutes les demandes confiées par les collègues de réaffectation, situations particulières ou éloignement de leur domicile. Certaines n'ont pas pu trouver de suites favorables, alors que les

délégués SNUDI FO avaient pourtant obtenu « des promesses » lors des groupes de travail précédents. **Nous présenterons et défendrons fin août les dossiers qui n'ont pas trouvé de suites favorables.**

Lors de cette CAPD, nous avons notamment évoqué les replis, suite aux fermetures prononcées la veille, lors du CTSD carte scolaire.

Les collègues, victimes d'une mesure de carte scolaire en juillet, se sont retrouvés avec l'angoisse d'une affectation « contrainte » puisqu'à ce moment du mouvement, peu de postes étaient encore vacants et les ouvertures de classe ne correspondaient pas forcément à leur choix de carrière.

Nous avons défendu les collègues dont nous avons les dossiers, pour leur obtenir une affectation « acceptable », définitive ou provisoire avec priorité au prochain mouvement.

Ineat-Exeat

Le secrétaire général a confirmé que **45 exéats au total seraient accordés pour la rentrée 2018**, de manière à « préserver » l'équilibre en ressources humaines du département. Ce nombre pourrait cependant augmenter en cas d'échanges entre département. De nombreux collègues vont encore se retrouver, pour l'année scolaire 2018/2019, alors qu'ils habitent dans des départements limitrophes, avec des conditions de vie et de travail extrêmement pénibles (pour certains, ce sont 3 à 4 heures de trajet par jour).

Le SNUDI FO a revendiqué le respect du droit à la mutation, sans aucune restriction et défendra à nouveau les dossiers qui lui seront confiés fin août/début septembre.

Durant tous les congés, le SNUDI FO 13 est resté présent pour ses adhérents et pour l'ensemble des collègues.

Fonction Publique: statut en danger !

De nombreux textes et projets s'inscrivent dans une véritable offensive de destruction de la fonction publique et du statut des fonctionnaires :

- **suppression massive de postes de fonctionnaires, destruction de l'emploi statutaire remplacé par de l'emploi contractuel**
- **pulvérisation des commissions paritaires soumettant les fonctionnaires à l'individualisation et à l'arbitraire ; création d'une instance unique de fusion des CHSCT et CT**
- **"professionnalisation" des concours de recrutement contre le statut d'élève-professeur, fonctionnaire stagiaire**
- ...

S'informer, comprendre les enjeux concrets de ces mesures, les positions de FO, ...c'est à lire sur :

www.snudifo13.org

Si ce n'est déjà fait,
pensez à renouveler
votre adhésion 2018
au SNUDI-FO 13 !



SNUDI FO 13 – Carte 2018

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille

→ Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"

- Encaissement en 2018, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)

- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2018

→ Paiement par virement(s) possible

- Important : communiquez-nous l'échéancier (dates et sommes) ordonné à votre banque

- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 pour vos virements :

Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 / Clé : RIB 55

Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2019 à joindre à la déclaration des revenus de 2018.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire)		127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de%

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ Majorations : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à : TD / TP

Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

Elections Professionnelles

Vote électronique : 29 novembre au 6 décembre 2018

Pour voter, votre messagerie professionnelle doit être activée et ne pas être saturée !

ATTENTION, il ne s'agit pas de la messagerie I-prof !

Dès maintenant, vérifiez-la et faites les réglages nécessaires !

Si votre boîte professionnelle est saturée de messages, vous ne pourrez pas activer votre « espace électeur » !

Personnel de l'académie d'Aix-Marseille, vous disposez d'une adresse mail académique sous la forme **prenom.nom@ac-aix-marseille.fr** ; **adresse professionnelle automatiquement créée** lors de la prise en charge de votre dossier administratif par la division du personnel concernée.

Accès à votre messagerie

- **Munissez-vous de votre NUMEN** (Vous pouvez le retrouver sur votre notification de **NUMéro** Education Nationale, remise lors de votre nomination ou reçue lors de l'instauration du NUMEN).

- **Rendez-vous à l'adresse : <https://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>** Vous devez saisir le même **couple Identifiant/Mot de Passe** que vous utilisez habituellement **pour accéder à I-prof**.

4 votes à émettre pour élire vos représentants pour 4 ans

à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD), à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), aux Comités Techniques Académique et Ministériel.

Voter : c'est choisir qui vous représentera face au ministre, au Recteur, au Directeur Académique...

Ces 4 votes détermineront aussi **la représentation syndicale** au **Groupe d'experts** (postes adaptés, allègements horaires), à la **Commission Académique Action sociale**, aux **Comités Hygiène-Sécurité, Conditions de Travail** ; et les **décharges de service pour l'activité syndicale**.

En cas de méconnaissance ou de perte de votre NUMEN, ou s'il n'est pas reconnu, contactez le service gestionnaire à l'IA.

Authentification

Identifiant

Mot de Passe

Valider

En accédant à la messagerie, l'utilisateur accepte les termes de la présente [Charte](#)

Ne communiquez jamais vos paramètres de connexion (identifiant et mot de passe) à un tiers. Vous devez être la seule personne à avoir connaissance du mot de passe. Votre mot de passe doit être conforme à la [politique académique en vigueur](#). Attention des messages frauduleux circulent, consultez les [alertes et signalements commentés](#).

[Je ne connais pas mon identifiant](#)

[J'ai perdu mon mot de passe](#)

[Je souhaite modifier mon mot de passe](#)

[Je souhaite créer ou gérer une liste de diffusion](#)

[Je déclare une alerte sécurité](#)

ACCÉDEZ DIRECTEMENT A L'AIDE EN LIGNE DE MESSAGERIE

Pour l'envoi de pièces jointes > 10 Mo, utilisez le Service « Transfert de Fichiers » accessible via le [P@C](#).

Pour tout problème relatif à l'emploi du couple Identifiant/Mot de Passe, cliquez sur l'un des liens suivants afin de **réinitialiser vos données d'identification**.

Sur notre site, vous trouverez toutes les informations pour modifier votre mot de passe, supprimer des messages en cas de saturation, ...etc

Syndiqué(e) au SNUDI FO 13, votre vote est essentiel lors des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre.

Le SNUDI FO défend vos droits et revendications sur le plan national, académique, local. Il intervient sur vos dossiers, et vous accompagne dans vos démarches ... Pour la continuité de notre travail de syndicat et de délégués du personnel, le syndicat a besoin de votre vote.

Alors, VOTEZ FO et FAITES VOTER FO autour de vous !